



Quels moyens en Éducation prioritaire et dans les écoles et établissements ruraux ?



Le ministre indique vouloir mettre en place une réforme qui bénéficierait à tous les territoires, notamment ruraux. Ses postulats de départ sont que les établissements ruraux seraient sous-dotés par rapport à l'éducation prioritaire et que les moyens consacrés à l'éducation prioritaire ne seraient pas utilisés de façon efficace. Il propose donc de délabelliser les deux-tiers de l'éducation prioritaire (les REP) et d'instaurer une allocation progressive des moyens qui prendrait en compte l'origine sociale des élèves et l'éloignement des établissements, pour tous les écoles et établissements hors REP+.

Pour la FSU, cette approche est erronée. Le taux d'encadrement en zone rurale est en moyenne meilleur que sur l'ensemble du territoire ainsi que les résultats des élèves dans le premier degré et en collège¹. C'est dans le choix de l'orientation post-Troisième que les différences se creusent en milieu rural, notamment du fait de l'enclavement. Le projet du ministère risque d'induire une concurrence entre les établissements relevant de l'éducation prioritaire et les établissements ruraux puisqu'il s'agit en fait de répartir autrement des moyens toujours en baisse.

États des lieux : des territoires sur-encadrés vs. des territoires délaissés ?

Le « surcoût » de l'éducation prioritaire se traduit en majorité par un sur-encadrement en éducation prioritaire par rapport aux établissements hors de l'éducation prioritaire. Les indicateurs disponibles sont donc ceux concernant le nombre d'élèves par classe (voir fiche effectif) et, propre au second degré, le H/E (heures par élève) qui prend en compte la structure (nombre d'élèves par classe) et les moyens supplémentaires accordés en fonction des politiques nationale, académique et départementale (éducation prioritaire, origine sociale des élèves, géographie de l'établissement...).

Dans le premier degré, les classes de niveau élémentaire en éducation prioritaire sont désormais, en moyenne, moins chargées que celles des écoles rurales, elles-mêmes favorisées par rapport aux écoles urbaines et semi-urbaines hors éducation prioritaire. Globalement, les dédoublements en EP pour les élèves de CP et de CE1 n'ont pas été réalisés aux dépens des écoles rurales, où le nombre d'élèves par classe diminue également, du fait de la démographie dans le premier degré. Le dédoublement en CP et CE1 a été financé au détriment du dispositif PDMQDC et souvent aussi aux dépens des postes nécessaires à la scolarisation des moins de 3 ans. Par ailleurs, dans les départements à forte proportion d'EP, les dotations n'ont pas été suffisantes pour les écoles hors EP : dans l'académie de Créteil par exemple, la moyenne du nombre d'élèves par classe hors EP est de 25,1 ce qui est lourd.

Si l'on peut noter une différence de 6 élèves par classe au bénéfice de l'EP, cette différence n'est due qu'à la mesure CP/CE1. Sur les autres niveaux (maternelle, CE2, CM1, CM2), la moyenne par classe oscille entre 21.5 et 22.5 en REP et REP+, donc à des chiffres similaires à ceux des écoles rurales (21.9), et sans bénéficier du dispositif PDMQDC. Cependant, là encore les situations sont contrastées dans les académies : alors que la moyenne par classe en EP est à 18.8 elle atteint 19.4 dans les académies à forte proportion d'Education prioritaire.

Dans les collèges, nous ne disposons pas de données statistiques nationales sur le H/E des collèges de l'éducation prioritaire. L'analyse des dotations d'un département (l'Isère) montre que le H/E moyen des collèges REP est de 1,41 et, pour les seuls REP+, de 1,61 pour la rentrée 2020 (la différence REP+/REP s'explique par l'intégration de la pondération dans le H/E, ce qui ne transparait pas dans le nombre d'élèves par classe).

Dans les établissements ruraux, qui correspondent, en prenant comme référence l'indice d'éloignement, au dernier décile, le H/E moyen est de 1,32. Le H/E est donc inférieur dans les collèges ruraux à ceux de l'EP, mais il reste bien supérieur aux H/E moyen des collèges de l'ensemble du territoire.

Cette comparaison demanderait d'ailleurs une comparaison plus fine s'appuyant sur les dotations en heures postes et HSA (pour des questions de gestion de personnels, les établissements ruraux ont régulièrement un taux d'HSA inférieur) et sur l'implantation des UPE2A dont une majorité sont en éducation prioritaire, faisant augmenter de fait la dotation des établissements.



Quels moyens en Éducation prioritaire et dans les écoles et établissements ruraux ?



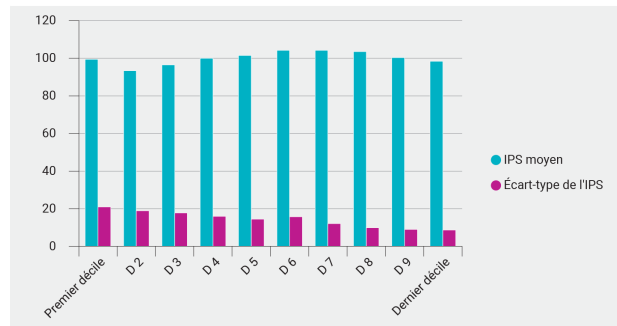
► 7 Caractérisation des collèges selon l'indice d'éloignement

Indice d'éloignement	H/E	Part de collèges avec internet (%)	Ancienneté moyenne des enseignants (années)
Premier décile	1,21	2,5	5,6
D 2	1,22	4,8	6,2
D 3	1,21	5,1	6,9
D 4	1,18	3,8	7,3
D 5	1,16	5,1	7,9
D 6	1,16	7,4	7,8
D 7	1,15	9,5	8,1
D 8	1,17	8,7	8,0
D 9	1,20	10,6	7,8
Dernier décile	1,32	14,3	7,1

Lecture : parmi les 10 % des collèges les moins éloignés, 2,5 % disposent d'un internet.
Champ : France entière hors Mayotte, collèges publics.
Source : MENJ-DEPP.

Réf. : Note d'Information, n° 19.36. © DEPP

► 6 IPS moyen et écart-type de l'IPS par décile de l'indice d'éloignement



Lecture : l'indice de position sociale moyen des 10 % des collèges les moins éloignés s'élève à 99,4. Pour ces collèges, l'écart-type de l'IPS est de 21.
Champ : France entière hors Mayotte, collèges publics.
Source : MENJ-DEPP.

Réf. : Note d'Information, n° 19.36. © DEPP

La comparaison est également nécessaire en prenant compte l'origine sociale des élèves. S'il est désormais courant de dire que beaucoup d'élèves socialement défavorisés ne sont pas scolarisés en EP, nous pouvons constater que l'indice de position sociale moyen (IPS) des établissements les plus ruraux (du dernier décile) est de 99 avec un écart-type faible, donc une forte homogénéité, alors que l'IPS moyen des élèves des 1^{er}, 2^e et 3^e déciles (ville centre et banlieues) ont un IPS moyen plus faible avec un écart-type plus importants, donc une hétérogénéité plus grande dans les établissements ou entre les établissements avec les collèges de l'EP qui concentrent les élèves défavorisés socialement.

Les propositions de la FSU pour une carte révisée :

La loi de refondation de l'école de 2013 inscrit la nécessité de tenir compte des différences de situation, notamment en matière économique et sociale pour la répartition des moyens du service public de l'éducation : « Elle a pour but de renforcer l'encadrement des élèves dans les écoles et établissements d'enseignement situés dans des zones d'environnement social défavorisé et des zones d'habitat dispersé [...] »

Pour la FSU, il faut sortir d'une opposition artificielle entre les zones urbaines et le rural, opposition instrumentalisée par l'actuel gouvernement à des fins électorales, pour justifier une redistribution des moyens dans un contexte de suppression de postes, et donc masquer la pénurie.

La redéfinition de la carte de l'éducation prioritaire est absolument nécessaire.

Fondée sur des critères sociaux et scolaires transparents et concertés, elle doit distinguer, sans en viser un nombre prédéterminé, tous les établissements et territoires où les difficultés de tous ordres constituent un frein à la réussite scolaire.

Les territoires ruraux et les DROM présentent des spécificités par rapport aux territoires urbains et semi-urbains, mais ne doivent pas être écartés de l'éducation prioritaire : l'éducation prioritaire doit permettre la réussite scolaire sur tous les territoires. Cela implique, non pas un resserrement de la carte de l'éducation prioritaire sur les établissements les plus en difficultés, mais un élargissement qui prenne en compte l'ensemble des territoires où les risques d'échecs des élèves sont grands

Un label unique qui réunirait l'ensemble des établissements ainsi retenus (écoles, collèges, LP et LGT) doit être établi afin d'éviter les effets de seuil et la ghettoïsation d'écoles et d'établissements.

Pour éviter les effets de seuil et permettre une révision régulière de la carte, l'intensité des dotations ainsi que des mesures spécifiques pourraient être la solution pour répondre à l'intensité des difficultés auxquelles sont confrontés les établissements : c'est l'une des questions mises en débat au cours des Etats Généraux de l'Éducation Prioritaire de la FSU.

Le financement de l'éducation prioritaire, très inférieur à ce qu'il est ailleurs, doit être sensiblement augmenté.

¹Rapport de la mission Azéma-Mauhourat sur la ruralité